



Saclay Citoyen
Groupe d'action juridique
citoyen et associatif
du plateau de Saclay et des vallées

Jouy en Josas, le 18 juillet 2017

Saclay Citoyen
à
Monsieur le Président de la commission des finances
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Objet : Plateau de Saclay - Gaspillage d'argent public

Alors que l'objectif de réduction des dépenses publiques impose des arbitrages, nous souhaitons attirer l'attention de votre commission sur les engagements financiers exorbitants liés au projet de cluster Paris-Saclay et tout particulièrement au projet de création d'une ligne de métro sur les terres agricoles du plateau de Saclay.

Dans son rapport 2017, la Cour des comptes pointe des dépenses élevées et des approximations dans la gestion financière du projet Paris-Saclay. Selon ses calculs, la facture s'élève actuellement à 5,3 milliards d'euros de fonds publics engagés ou budgétés depuis 2010. La Cour des comptes se montre très critique sur le projet Paris-Saclay, soulignant les faiblesses du projet universitaire et de sa gouvernance, rejoignant ici les avis de nombreux experts qui, dès l'origine, ont démontré l'absence de pertinence du projet de cluster Paris-Saclay, qui ont été relayés récemment par le mathématicien Yves Meyer, prix Abel 2017 et lui-même chercheur saclaisien, qui évoque un « colossal gâchis d'argent ».

Dans ce contexte, la réalisation de la ligne 18 ajouterait encore au gaspillage d'argent public. Dès son rapport annuel 2016, la Cour des comptes recommandait de maintenir la priorité absolue à la rénovation et l'entretien du réseau existant versus projets du Grand Paris Express, CDG Express. Ainsi le projet de ligne 18 ne constitue pas une priorité pour la Cour des comptes et des voix se sont levées pour remettre en cause les lignes 17 et 18.

Certains avancent la « nécessité » de cette ligne pour les Jeux Olympiques mais le vélodrome de St Quentin est situé à côté de la gare déjà existante et la ville de Versailles est desservie par trois gares que les touristes connaissent d'ailleurs très bien

On ne peut arguer des Jeux Olympiques pour masquer l'absence de rentabilité de cette ligne, soulignée dès l'origine du projet par de nombreuses instances autorisées¹ qui ont émis des avis très défavorables au projet de ligne 18, en raison de son faible niveau de fréquentation (car ne répondant

¹ Avis du Commissaire général à l'investissement sur l'évaluation socio-économique de la ligne 18 – Syndicat des transports d'Ile de France – rapports et avis sur la ligne 18 du Cercle des transports – avis de l'Association des Usagers des Transports, FNAUT Ile de France.

pas à de réels besoins de déplacements) et de son coût prévisionnel de 3 milliards d'euros. De plus, si l'on se réfère aux études réalisées sur les dépassements des coûts des grandes infrastructures de transport, on constate un dérapage moyen de 45% ; ainsi l'on peut estimer que le coût réel de la ligne 18 serait de l'ordre de 5 milliards d'euros.

Le Cercle des transports souligne que le financement de l'exploitation à l'horizon 2025 n'est nullement assuré et stipule que l'impérieuse nécessité de régénérer les réseaux existants dans la perspective éventuelle des Jeux Olympiques de 2024 et/ou de l'Exposition universelle de 2025, absorberait toutes les ressources financières disponibles (y compris celles de la SGP), soit environ 26 milliards d'euros, obligeant ainsi à reporter après 2025 tout investissement dans des opérations nouvelles, hormis celles déjà engagées.

De même si la candidature de Paris-Saclay pour accueillir le village global de l'Exposition universelle était retenue, il serait urgent d'améliorer le RER B et de mettre en place des liaisons plateau-vallée capacitaires, ce pour quoi des solutions ont été proposées. Ce serait d'ailleurs cohérent avec les engagements pris par le Président de la République avant les élections présidentielles, repris dans différents discours récents, tel celui de Mme la ministre des transports « *nous ne pouvons pas poursuivre les promesses non financées* » et « *la contrainte financière est l'occasion de penser autrement la mobilité* ».

Alors que la pertinence et la faisabilité du projet de pôle scientifique et technologique Paris-Saclay sont de plus en plus improbables et que les divergences d'intérêt entre grandes écoles et universités éclatent désormais au grand jour², il nous semble que l'intérêt général impose d'arrêter l'hémorragie.

D'autant que localement, ce projet n'est pas accepté par les habitants et les associations, conscients de l'inutilité du projet de métro au regard de leurs besoins de déplacements quotidiens, soucieux de préserver les terres agricoles du plateau de Saclay, dont près de 400 hectares sont d'ores et déjà sacrifiées par le projet actuel Paris-Saclay.

Des recours contentieux ont été engagés aux plans national et européen. La déclaration d'utilité publique de la ligne 18 fait même l'objet de deux recours contentieux, l'un porté par quatre municipalités, l'autre par des associations locales et régionale.

Une demande de moratoire sur les opérations d'aménagement du plateau de Saclay, dans l'attente des jugements, a été adressée au Premier ministre.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que le gaspillage d'argent public n'est pas une fatalité pour ce qui concerne le projet Paris-Saclay et qu'une réorientation est possible, notamment par le contrôle que votre Commission peut effectuer.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout échange complémentaire que vous jugeriez utile et vous adressons nos respectueuses salutations.

Pour Saclay Citoyen

Claudine Parayre

Personne à contacter : Claudine Parayre, 41 rue Kurzenne, 78350 Jouy en Josas
claudineparayre@orange.fr – 06 86 23 45 41

Copies à Monsieur le Rapporteur général et à Madame et Messieurs les Vice-présidents

² « *L'objectif est de faire oublier le fiasco de Paris-Saclay qui devait réunir universités, grandes écoles et entreprises mais qui a échoué en raison de dissensions internes* "souligne une source proche du dossier », La Croix, 5 juillet 2017.